

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2018-08-27**

**PROCÈS-VERBAL DU 27 AOÛT 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 27 août 2018 à 19 h 50, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, à tous les membres du conseil le 24 août 2018, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 50 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Appui et engagement de la Municipalité – Aménagement d'un corridor d'activité à vocation écotouristique sis entre les 8<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> chutes de la rivière Mistassini du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean
- 4.** Période de questions
- 5.** Levée de la séance

18-193

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

18-194

3. **APPUI ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR D'ACTIVITÉ À VOCATION ÉCOTOURISTIQUE SIS ENTRE LES 8<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> CHUTES DE LA RIVIÈRE MISTASSINI DU PARC RÉGIONAL DES GRANDES-RIVIÈRES DU LAC SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT la présence d'une boucle associée à la Véloroute des Bleuets de 45 kilomètres sur les territoires des municipalités d'Albanel et de Girardville;

CONSIDÉRANT l'aménagement du secteur de l'Énergie dont trois passerelles piétonnes construites dans le cadre de la mise en place d'une minicentrale hydroélectrique à la 11<sup>e</sup> chute de la rivière Mistassini;

CONSIDÉRANT la présence d'aménagements écotouristiques aux secteurs Albanel et Saint-Eugène du Parc régional à la 9<sup>e</sup> chute de la rivière Mistassini;

CONSIDÉRANT l'opportunité de retombées économiques que représente la mise en place d'une expérience de visite en tourisme d'aventure comprise entre les 8<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> chutes de la rivière Mistassini, et ce, sur les deux rives du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la réalisation de trois passerelles légères à la 9<sup>e</sup> chute (300 000 \$), d'une passerelle pour VHR sur la rivière Ouasiemscà à Girardville (225 000 \$) et d'un sentier pédestre de douze kilomètres sur la rive nord de la rivière Mistassini entre Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Eugène-d'Argentenay (75 000 \$);

CONSIDÉRANT la volonté des Municipalités impliquées, de la MRC de Maria-Chapdelaine et du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean, de s'engager solidairement afin de mettre en valeur le potentiel touristique de ce corridor d'activité d'intérêt pour les segments de marché représentés, entre autres par les randonneurs, les campeurs et les cyclistes;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel donne son appui à la mise en place d'un corridor d'activité entre les 8<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> chutes de la rivière Mistassini tel que proposé par le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean.

Qu'il désigne le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean comme organisation chargée de projet à cet effet et engage un montant de trente mille dollars (30 000 \$) afin de signifier la volonté de la Municipalité de contribuer au montage financier du projet.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, une seule citoyenne est présente et une seule question est posée concernant le sujet suivant :

- Le stationnement d'accès au sentier.

**18-195**

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

Que la séance soit levée à 19 h 55.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-septième jour d'août 2018.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général